



Direction du projet HarmoS - DGEO
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 16 mars 2010

U:\1p\politique_economique\consultations\2009\POL0988.docx
JUG/naf

Avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

Mesdames, Messieurs

Nous vous remercions d'avoir consulté la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) sur l'objet cité sous rubrique. L'avant-projet de loi a retenu toute notre attention.

Préambule :

Depuis un certain nombre d'années, le débat sur l'école obligatoire a été relancé au sein des milieux économiques par le constat d'une baisse du niveau des élèves sortant de l'école obligatoire. Certains milieux professionnels estiment, en effet, que l'école obligatoire n'accorde pas suffisamment d'importance à l'acquisition de bases solides en particulier en français et en mathématiques. Il en résulte un pourcentage important de ruptures de contrats durant la première année d'apprentissage, de nombreux arrêts à la fin de celle-ci, des taux d'échecs très élevés aux examens finaux et des abandons définitifs de toute formation. Les milieux professionnels, face aux difficultés rencontrées par les apprentis, remettent souvent en cause l'école obligatoire, accusée de ne pas donner aux élèves les bases scolaires indispensables et préalables à une formation professionnelle.

Dans ce contexte, Il est indubitable que le système actuel comporte des défauts, dès lors qu'une partie des élèves sortant de la scolarité obligatoire ont souvent un niveau insuffisant dans les matières de base. Cela est fâcheux d'une manière générale, et particulièrement problématique pour les jeunes issus de la VSO, puisque leurs chances de trouver une place d'apprentissage sont hélas largement préétablies. Le système actuel conduit à une filière VSO dévalorisée et déconsidérée auprès des employeurs et du public en général. Cette filière est affaiblie, en particulier, par un profil insuffisamment marqué et un manque de perméabilité. La CVCI est convaincue que sur ce point le statut quo n'est pas une solution envisageable.

La CVCI estime qu'en neuf ans (onzième année HarmoS) de scolarité obligatoire les élèves devraient arriver à un niveau leur permettant d'entreprendre avec succès une formation professionnelle. Il ne s'agit pas de mettre systématiquement sur pied une année scolaire supplémentaire. Si cette dernière est néanmoins nécessaire pour un certain nombre d'élèves, il convient alors de garder le système des perfectionnements actuels en limitant l'accès en fonction de critères précis.

La CVCI est persuadée que, pour atteindre l'objectif d'un renforcement des savoirs fondamentaux des élèves vaudois, il est indispensable, de fixer des objectifs clairs et réalistes pour la majorité des élèves. Il est donc nécessaire de mener une réflexion politique sur la finalité de l'école obligatoire.

A ce stade, on peut également regretter l'important déficit de connaissances réciproques entre milieux professionnels, enseignement professionnel et enseignement obligatoire. La réunion des deux derniers au sein du même département n'a en particulier pas apporté les avantages attendus. La conséquence en est que chacun des partenaires de la formation peut, en toute méconnaissance de cause, attribuer tout ou partie des difficultés rencontrées à l'un ou l'autre des acteurs de la formation. Des progrès dans ce domaine permettraient de mieux tenir compte de la réalité. Cela conduirait les différents acteurs de la formation à progresser en tenant mieux compte des réalités « du terrain ».

Remarques générales sur l'avant-projet

Au vu des changements fondamentaux proposés, cet avant-projet n'est commenté que trop succinctement par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). L'avant-projet nous paraît trop souvent peu précis, flou dans la formulation et la terminologie employée. D'une manière générale, les documents mis en consultations manquent de précision. En particulier, on ne trouve aucune argumentation sur la nécessité des changements les plus importants proposés (suppression du redoublement et des filières notamment). La CVCI déplore, également, qu'aucun bilan des réformes précédentes du système actuel ne soit présenté.

On aurait aimé disposé d'un benchmark des différents systèmes romands et suisses afin de préciser ce qui fonctionne bien et moins bien dans notre canton et ce qui fonctionne mieux ailleurs. On aurait également souhaité s'appuyer sur un rapport final sur la mise en œuvre d'EVM et sur les zones pilotes de Rolle et Vevey qui instituaient des systèmes à niveaux.

La CVCI émet, également, des réserves sur la procédure même de la consultation. Plusieurs articles ne figurent pas dans le questionnaire. De plus, si la question du redoublement est posée avec toutes les variantes possibles, il n'en est pas de même pour les niveaux où la variante du statu quo n'est pas proposée. C'est pourquoi la CVCI renonce à répondre au questionnaire. Il s'agit à l'évidence d'une procédure de consultation trop légère et non adaptée à une réforme de cette importance.

La CVCI salue néanmoins plusieurs objectifs de l'avant-projet, en particulier la volonté d'augmenter le temps d'apprentissage au cours de la scolarité obligatoire et de renforcer les disciplines de base, le français notamment.

Nous sommes également favorables à la proposition de permettre à tous les élèves de parcourir l'entier du programme prévu pour l'école obligatoire et d'éviter ainsi que certains élèves quittent prématurément l'école, pour raison d'âge.

Pour faciliter l'organisation de la vie familiale, la CVCI soutient, depuis plusieurs années, une meilleure harmonisation des horaires de l'école obligatoire. Nous saluons donc la volonté qui ressort de l'avant-projet de mieux tenir compte des besoins des familles dans l'organisation du temps scolaire. Cependant, sur ce point, il est indiqué que le domaine parascolaire fera l'objet d'une loi distincte alors même que dans l'avant-projet soumis à consultation, on retrouve de nombreux articles qui traitent ce domaine. Cet état de fait ne semble pas cohérent.

Principaux changements proposés

La suppression du redoublement

Ce changement drastique n'est pas soutenu par la CVCI. Nous estimons, toutefois, que le redoublement est actuellement utilisé de manière trop importante et parfois inadéquate dans l'école vaudoise actuelle. Néanmoins le redoublement ne doit pas être considéré comme une mesure néfaste, dans tous les cas de figure. Il est donc dangereux de supprimer totalement la possibilité de recourir à cet instrument, notamment pour des cas de maturité insuffisante.

Dans un certain nombre de cas, le redoublement permet en effet aux élèves de reprendre confiance en eux en revoyant le programme plus calmement. Enfin, il ne faut pas surestimer le traumatisme causé par l'échec. Il entraîne certes souvent une blessure d'amour-propre qui n'a cependant rien d'insurmontable et a une valeur éducative qu'il ne faut pas négliger. Il n'est en effet pas sain que le souci de l'épanouissement de l'enfant amène à lui épargner systématiquement les obstacles et les difficultés – qui font partie de la vie – au point qu'il n'est absolument pas préparé à les surmonter une fois sorti du cocon scolaire.

La suppression des filières

Pour la CVCI, il est indispensable de remédier au défaut principal du système actuel, soit la mauvaise réputation de la VSO. Dans ce cadre, nous estimons que le système à niveaux tel qu'il est proposé dans l'avant-projet n'est pas une solution réaliste. Pour donner réellement satisfaction, un système à niveaux demanderait des moyens très importants. De plus, ce type de système ne fait que reporter à la fin de la scolarité obligatoire la «sélection» qui doit nécessairement être opérée. Le système à niveaux maintient donc inopportunément une partie des élèves dans l'illusion qu'ils pourront poursuivre leur cursus au gymnase.

La CVCI privilégie une variante à trois filières avec des passerelles et en mettant un accent et des moyens particuliers sur la filière actuelle VSO qui doit être revalorisée et pensée comme une filière préprofessionnelle. Il est donc important de dispenser un enseignement de qualité dans cette voie. En effet, le système des filières permet de préparer les élèves durant les trois ans de l'école secondaire à la suite de leur cursus, avec un enseignement différent et adapté dans chacune des voies.

La discussion est certainement très importante concernant les élèves les plus faibles; il s'agit toutefois de ne pas oublier la proportion importante d'élèves à fort potentiel. L'école publique a également le devoir de donner à ces enfants la meilleure éducation possible. Notre canton a aussi besoin d'une élite particulièrement bien formée et apte à suivre ensuite les cursus académiques les plus difficiles. Si elle ne le fait pas (ou plus), cela conduira à une migration à long terme de ces élèves dans les écoles privées. Cette migration serait extrêmement dommageable pour la réputation et le fonctionnement de l'école obligatoire vaudoise.

La pédagogie différenciée

En ce qui concerne la pédagogie "différenciée", l'avant-projet paraît inutilement détaillé, ce qui donne le sentiment que le projet et donc l'école ne s'occupe que des élèves en difficulté. Les propositions nous semblent inapplicables et contreproductives. En effet, les enseignants, même appuyés par des spécialistes, ne pourront gérer la présence dans leur classe d'enfants aux «besoins particuliers» qu'au prix de formations complémentaires et d'un important surcroît de travail. Quant aux autres élèves, ils seront fatalement ralentis dans leur progression.

Conclusion

La CVCI estime qu'une réforme de l'école obligatoire est nécessaire. Cependant, cette révision de l'école obligatoire ne devrait en aucun cas conduire à un nivellement par le bas des compétences des jeunes vaudois. Dès lors, bien que certains des objectifs de l'avant-projet aillent dans le bon sens, nous ne pouvons pas adhérer à la vision de la DGEO sur les trois réformes majeures proposées telles qu'elle figure dans cet avant-projet (suppression du redoublement, système à niveaux et pédagogie différenciée). La CVCI ne peut donc pas entrer en matière sur l'avant projet de loi sur l'enseignement obligatoire.

Avec nos remerciements réitérés pour votre consultation, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Julien Guex
Sous-directeur